

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 février 2015**

L'an deux mille quinze, le 20 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de PEYRIGNAC s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Serge PEDENON, Maire, suite à une convocation adressée le 19 de ce mois.

MEMBRES PRÉSENTS : Mmes et MM. : PEDENON Serge, COLLAS Philippe, DURAND Alain, GAVA Gino, GIRARD Valérie, LAJANTHE Colette, LATOUR Aimé, MANCINI Nicole, MANIÈRE Nathalie, ROMAIN Michel, ROULAND Arlette, LAGRENAUDIE Clément et VERT Fabrice.

ABSENT EXCUSÉ : DOMEJEAN Laurent, SPINDLER Christine.

Secrétaire de séance : LAJANTHE Colette.

### **Ordre du Jour** :

- Vente logements du Puy de Capette par Horizon Habitat ;
- Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2014 des budgets annexes ;
- Tarif des repas de la cantine : coût de revient ;
- Enfouissement des lignes lotissement de la Chapoulie ;
- Bail emphytéotique : terrain de Mlle Bélingard ;
- Questions diverses.

### **VENTE LOGEMENTS DU PUY DE CAPETTE**

Ces logements connaissent une forte rotation de leurs occupants en raison de l'absence d'isolation et du défaut d'entretien de sorte que les locataires les quittent à la réception des factures d'électricité.

Cette situation est anormale et il a été demandé à HORIZON Habitat de faire le nécessaire pour les rendre habitables ou les céder à la commune sachant qu'ils sont anciens et sans doute amortis. L'objectif est de les rénover pour y accueillir durablement des familles.

Une réunion a eu lieu avec les responsables d'Horizon Habitat qui ne sont pas opposés au principe de la cession de ces logements et ils doivent faire des propositions à la commune.

Par un courrier du 3 Mars, il a été précisé :

- d'une part que ces logements étaient classés en catégorie E et que des travaux d'isolation étaient programmés (théoriquement) pour 2018 en vue d'un classement en catégorie D.
- d'autre part que la valeur résiduelle de chaque logement était de 29 400 € et que le prix de cession restait à négocier.

Affaire à suivre sachant que le parc immobilier de la commune est déjà important et que l'objectif n'est pas d'acheter ces immeubles pour les conserver mais pour les revendre à des familles avec enfants scolarisables.

## VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTIONS 2014 DES BUDGETS ANNEXES

Sous la présidence de Mr LATOUR Aimé, 1<sup>er</sup> Adjoint.

- Assainissement

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
<b>Fonctionnement</b>	28 758,77 €	33 955,99 €	5 197,22 €
<b>Investissement</b>	18 712,59 €	14 754,00 €	- 3 958,59 €

- Camping

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
<b>Fonctionnement</b>	5 628,72 €	32 831,24 €	27 202,52 €
<b>Investissement</b>	30 191,23 €	14 286,35 €	- 15 904,88 €

- Transports scolaires

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
<b>Fonctionnement</b>	25 135,34 €	10 547,62 €	- 14 587,72 €
<b>Investissement</b>	62 808,00 €	91 890,67 €	29 082,67 €

- Multiple rural :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
<b>Fonctionnement</b>	2 696,00 €	14 684,44 €	11 988,44 €
<b>Investissement</b>	9 619,45 €	12 244,12 €	2 624,67 €

- Solaire :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année
<b>Fonctionnement</b>	15 384,33 €	25 530,90 €	10 146,57 €
<b>Investissement</b>	11 441,60 €	27 098,26 €	15 656,66 €

*Tous les comptes administratifs sont votés à l'unanimité, le maire n'ayant pas pris part au vote.*

## **TARIF DES REPAS DE LA CANTINE : COÛT DE REVIENT**

Sur la base des factures d'achat de fournitures et des salaires et charges sociales de l'exercice 2014, le coût du repas a été déterminé.

En 2014, le nombre de repas fabriqués a été de 8459 contre 8315 en 2013 et le coût global s'élève à 38 379 € (denrées + salaires et charges sociales) soit un prix de repas de 4,53 € contre 4,39 € en 2013 soit une variation de 3%.

Il en résulte une régularisation de 439,88 € à opérer à l'adresse de CHATRES et un coût de facturation de 4,53 € pour 2015.

Délibération approuvée à l'unanimité.

## **ENFOUISSEMENT DES LIGNES LOTISSEMENT DE LA CHAPOULIE**

Le devis établi par le SDE pour cette opération fait ressortir une dépense de 8 888,89 € à la charge de la commune.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

## **BAIL EMPHYTEOTIQUE : TERRAIN DE MLE BELINGARD**

Le bail à long terme de 25 ans conclu avec la propriétaire du terrain de football étant expiré, il a été proposé à l'intéressée de conclure un nouveau bail emphytéotique de 50 ans en portant le loyer à 500 €/ an avec une revalorisation annuelle calculée sur la base de l'indice national des fermages. La date d'effet du contrat est fixée au 1<sup>er</sup> Mai 2015.

Délibération approuvée à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire, Serge PEDENON

la Secrétaire, Colette LAJANTHE